

PROFESSION **ELECTRICIEN** **TRONICIEN**

N°22-3. DIGITAL

FEDELEC vous offre ces extraits de la revue sous format électronique.

Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres) dans le numéro à paraître prochainement....



QualiRépar : bientôt un nouveau label qualité pour les réparateurs !

Vous êtes un professionnel de la réparation ? Vous pourrez prochainement prétendre au label QualiRépar. Gage de qualité et de savoir-faire en matière de réparation professionnelle d'équipements électriques et électroniques ménagers, ce nouveau label sera aussi un point de repère pour les consommateurs...

P.2



IZIVIA express, un nouveau réseau national de recharge rapide pour véhicules électriques

P.3



Prioréno : faciliter la décision des élus pour la rénovation des bâtiments publics

P.5



CALIDOO, Ultra performant, classique et adaptable

P.7



Aide aux aidants : un enjeu essentiel qui peut interpeller les branches professionnelles

P.6



L'U2P salue l'adoption définitive du projet de loi en faveur des travailleurs indépendants

P.10



CNAMs : 3 nouveaux services en ligne pour les entreprises

P.11

QualiRépar : bientôt un nouveau label qualité pour les réparateurs

Vous êtes un professionnel de la réparation ? Vous pourrez prochainement prétendre au label QualiRépar. Gage de qualité et de savoir-faire en matière de réparation professionnelle d'équipements électriques et électroniques ménagers, ce nouveau label sera aussi un point de repère pour les consommateurs.

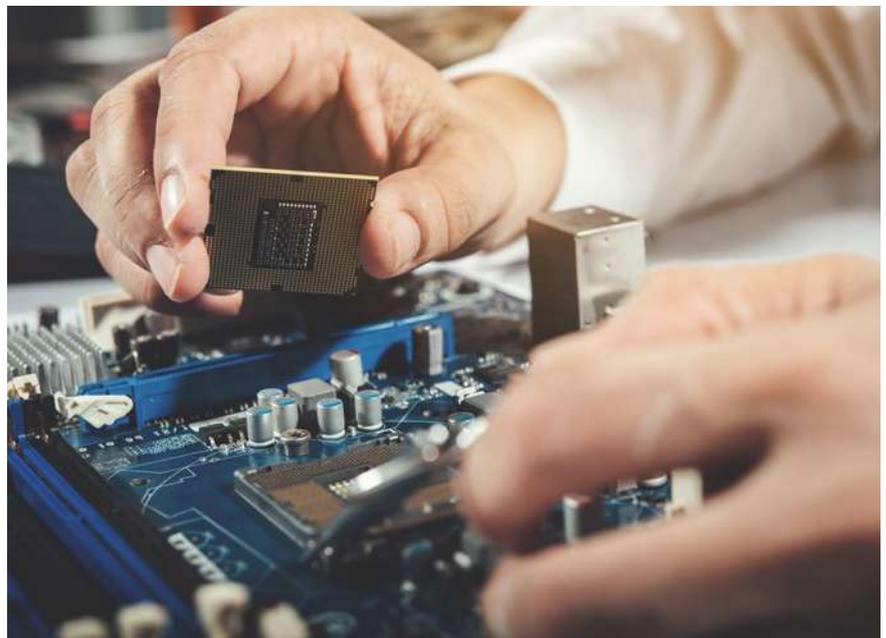


QualiRépar, pilier d'un dispositif d'incitation financière à la réparation

Avec QualiRépar, vous pourrez proposer à vos clients le « bonus réparation », c'est-à-dire une remise sur le montant de la réparation de leur appareil hors garantie constructeur ou commerciale. Concrètement, vos clients paieront moins cher la réparation de leur appareil, et vous vous ferez rembourser la différence par le fonds réparation, abondé par les fabricants d'équipements électriques et électroniques ménagers.

Un label accessible à tous les profils de réparateurs professionnels

Attribué pour une période de 3 ans renouvelable, le label QualiRépar a été élaboré selon un référentiel non discriminatoire qui donne aux artisans les mêmes chances qu'aux grandes entreprises. Les réparateurs d'appareils électriques ménagers basés en France et répondant aux différents critères définis pourront faire une demande de labellisation dès que cette dernière sera ouverte.



Affaires photo créé par jcomp - fr.freepik.com

Des avantages concrets à se faire labelliser

En tant que professionnel de la réparation, être labellisé QualiRépar cela signifiera :

- Être reconnu pour son **sérieux et la qualité de son travail**,
- Pouvoir faire bénéficier de **l'incitation financière** à ses clients,
- Profiter d'une **meilleure visibilité** en étant référencé dans l'Annuaire des réparateurs labellisés, en ligne sur le site www.ecosystem.eco au second semestre 2022.

Pour tout savoir sur QualiRépar et découvrir comment ecosystem peut vous accompagner dans cette démarche, rendez-vous dès à présent sur :

www.ecosystem.eco/label-qualirepar



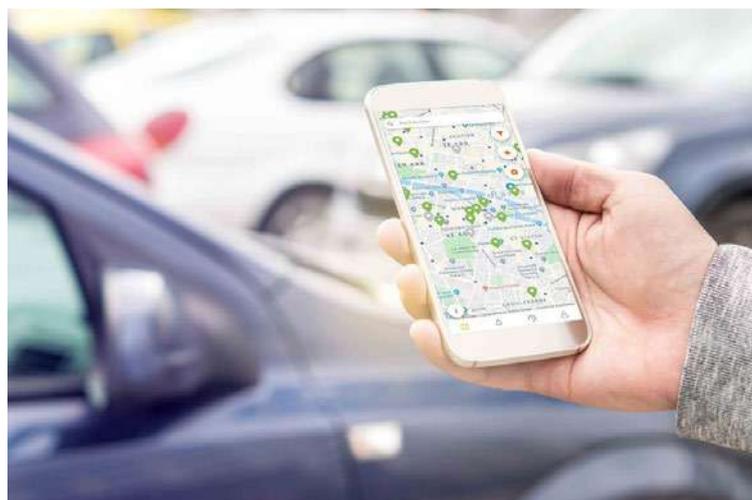
IZIVIA et le fonds de modernisation écologique des transports géré par DEMETER lancent « IZIVIA express », un nouveau réseau national de recharge rapide pour véhicules électriques

IZIVIA, filiale à 100% du groupe EDF dédiée à la mobilité électrique et le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports géré par DEMETER, acteur majeur du capital investissement pour la transition écologique, lancent « IZIVIA Express », un réseau national de plus de 300 points de charge rapide de 50 kW à 150 kW couvrant l'ensemble du territoire français et ciblant des lieux à forte fréquentation.



Un projet pour renforcer l'offre de charge ouverte au public en France

la mobilité électrique connaît un essor sans précédent en France, avec plus de 800 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation, soit 5 fois plus qu'il y a quatre ans. Afin de répondre à la demande croissante de solutions de recharge, IZIVIA et le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports géré par DEMETER ont créé une société commune et annoncent le déploiement d'un nouveau réseau national de recharge rapide, soutenu financièrement par la Commission Européenne.



IZIVIA EXPRESS, un nouveau réseau de charge rapide

le réseau IZIVIA Express comportera d'ici 2023 en première phase plus de 300 points de charge rapide qui offriront des puissances jusqu'à 150 kW, permettant de recharger son véhicule électrique à 80% de son autonomie en 15 à 30 minutes. Chaque station comportera jusqu'à 6 points de charge et sera accessible à tout type de véhicule. Ces stations seront situées à proximité de centres urbains et dans les zones commerciales à forte fréquentation. Plus de 75 sites sont d'ores et déjà identifiés et en cours de déploiement, notamment 45 centres Norauto, 14 magasins Intermarché, 3 magasins E. Leclerc, ainsi que d'autres grands centres commerciaux.

Un service accessible à tous

le service sera progressivement ouvert aux utilisateurs à compter du 2^{ème} trimestre 2022.

Les tarifs sont fixés entre 0,40 à 0,55 € TTC par kWh délivré. Pour favoriser la rotation des véhicules, un tarif au temps sera ensuite appliqué en fin de charge.

Le service sera accessible à tous. Les utilisateurs pourront accéder à la charge avec un Pass IZIVIA, un badge d'un autre opérateur ou une carte bancaire, via un paiement en ligne ou directement sur les bornes équipées d'un terminal de paiement sans contact.

Des ambitions fortes de développement

au-delà de ce réseau de charge rapide, la société IZIVIA EXPRESS a pour ambition de déployer des réseaux de bornes de charge de tout type de puissance, en voirie, sur le territoire national à l'image de ce qui a pu déjà être réalisé par IZIVIA et DEMETER avec le réseau IZIVIA GRAND LYON. Ces réseaux viendront compléter le maillage national de bornes ouvertes au public.



Christelle Vives, Directrice générale d'IZIVIA

« IZIVIA est fière de lancer avec Demeter ce nouveau réseau qui vient augmenter l'offre de recharge rapide ouverte à tous en France. Les stations IZIVIA Express seront situées dans les villes et près des grands axes dans des lieux facilement accessibles et permettront le temps d'une pause de gagner très rapidement des kilomètres d'autonomie. »



Stéphane Villecroze, Président de DEMETER

« Demeter se réjouit de ce nouveau partenariat, via le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports, avec IZIVIA en faveur de la transition écologique. Demeter et IZIVIA ont en effet déjà montré leur capacité à travailler ensemble en créant le réseau IZIVIA Grand Lyon à l'échelle de la métropole de Lyon. Avec le réseau IZIVIA Express, c'est la réalisation d'un autre grand programme de déploiement, cette fois-ci à l'échelle nationale. »



À propos d'IZIVIA

IZIVIA, filiale 100 % du Groupe EDF et acteur majeur de la mobilité électrique en France, propose des solutions de recharge pour véhicules électriques à destination des collectivités, des syndicats d'énergie et des entreprises. À ce titre, IZIVIA apporte son expertise à ses clients via une gamme d'offres complète : fourniture et installation de bornes de recharge, supervision et maintenance des infrastructures et offres de services. IZIVIA, en tant qu'opérateur de mobilité pour tous, propose un Pass et une application mobile qui permettent de se recharger sur plus de 120 000 points de charge en France et en Europe.

www.izivia.com

À propos de DEMETER et du Fonds de Modernisation Ecologique des Transports

DEMETER est un acteur européen majeur du capital investissement pour la transition écologique. Ses fonds investissent entre 1 et 30 millions d'euros pour accompagner les entreprises du secteur à tous les stades de leur développement : startups innovantes, PME et ETI en forte croissance et projets d'infrastructures. L'équipe Demeter compte 37 personnes basées à Paris, Lyon, Bordeaux, Grenoble, Metz, Madrid et Düsseldorf, gère 1 milliard d'euros et a réalisé 200 investissements depuis 2005.

Le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) est un fonds de 200 millions d'euros, dédié à l'investissement dans les infrastructures de modernisation écologique des transports, investi par Vinci Autoroutes, APRR et le groupe Abertis, actionnaire de SANEF.

www.demeter-im.com



La Banque des Territoires lance, en partenariat avec l'État, Enedis et GRDF, le service data *Prioréno* pour faciliter la décision des élus quant à la rénovation des bâtiments publics

Lancé par la Banque des Territoires, le service d'intelligence artificielle et d'analyse de données *Prioréno* met gratuitement à la disposition des collectivités du territoire métropolitain, une vision de leur parc de bâtiments publics et des consommations d'électricité et de gaz associées. Les territoires pourront ainsi identifier en quelques clics les chantiers de rénovation à étudier en priorité.

Pour faire face à l'urgence climatique et encourager la sobriété énergétique, il est aujourd'hui nécessaire d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et des logements, en particulier les bâtiments appartenant aux collectivités. En effet, la dynamique constatée s'avère pour le moment en deçà des ambitions partagées, notamment parce que de nombreux élus ne disposent pas d'une connaissance suffisante de la consommation énergétique de leur parc de bâtiments. L'expertise d'ingénierie et les compétences associées, essentielles à la prise de décision pour réduire la consommation d'énergie et permettre des économies, sont des ressources rares et coûteuses auxquelles les territoires, notamment ruraux, n'ont pas toujours accès. **L'objectif de *Prioréno* est de participer à lever ce frein en apportant gratuitement et en quelques clics aux collectivités une vision globale clé en main de leur parc immobilier public et une priorisation indicative des bâtiments à rénover en premier lieu.** Ceci leur permettra de concentrer les ressources sur les bâtiments présentant le plus fort retour global sur investissement.



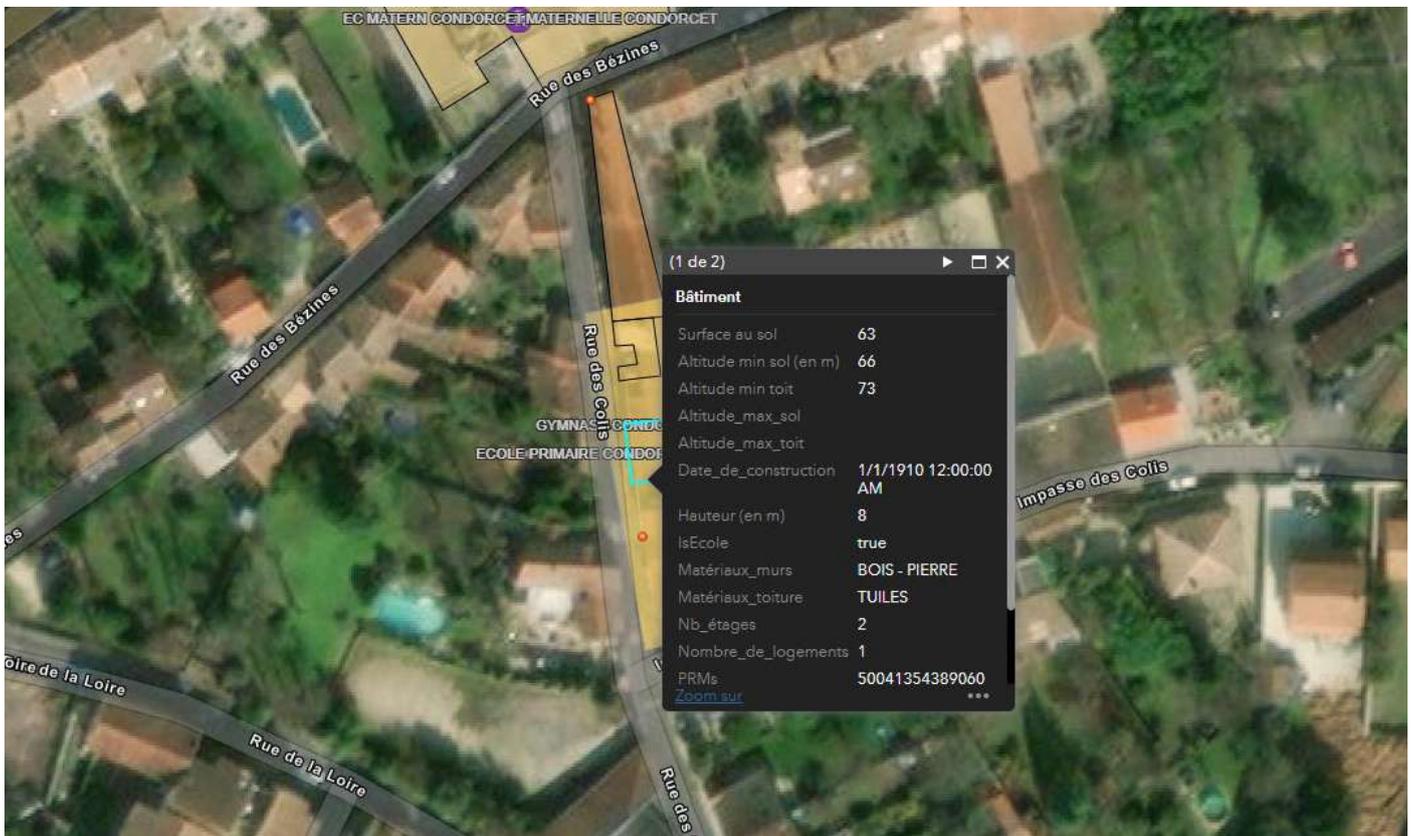
Banque des Territoires et GRDF

Un service performant et adaptable, expérimenté par une soixantaine de collectivités

Avec le nouveau service digital *Prioréno*, chaque collectivité a la possibilité d'obtenir une vision de son parc immobilier, des caractéristiques des bâtiments qui le composent et de leur consommation énergétique, afin de prioriser les chantiers de rénovation à mettre en œuvre. La collectivité a notamment la possibilité de concentrer l'analyse sur des types spécifiques de bâtiments publics, tels que les bâtiments scolaires par exemple. Les collectivités pourront apporter leur propre contribution afin d'affiner les données : localisation, sources d'énergies complémentaires ou encore informations sur les bâtiments.

Le dispositif est expérimenté, depuis plusieurs mois par une soixantaine de collectivités de tous types : Villes du programme Petites villes de demain (Aubignan, Mazan, Longuyon, Chorges et Embrun), villes Action cœur de ville (Angoulême, Bourges, Cholet, Cognac, Grasse, Caromb, Carpentras, Les Mureaux, Manosque et Rambouillet), intercommunalités (comme La CoVe - Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin-), communes rurales ou encore Syndicats d'Énergie (comme le SDESM - Syndicat Des Énergies De Seine Et Marne). **Des milliers de bâtiments sont étudiés et toutes ces collectivités confirment l'intérêt de *Prioréno*.**

Toutes les collectivités du territoire métropolitain peuvent d'ores et déjà demander à la Banque des Territoires de bénéficier gratuitement de ce service qui sera par la suite mis à disposition directement sur la plateforme Banque des Territoires (www.banquedesterritoires.fr) dès le 2^{ème} trimestre 2022.



Un service inédit grâce à des données qualifiées agrégées

Les algorithmes de Prioréno, développés par la Banque des Territoires, croisent et analysent un volume conséquent de données de consommation énergétique fournies par Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz concernant la quasi-totalité des 500 000 bâtiments publics de France. D'autres données ont été créées spécifiquement pour Prioréno comme le périmètre géographique des opérations de revitalisation des territoires dans les villes Action cœur de ville par exemple. Par ailleurs, l'État met à disposition des données comme les Fichiers Fonciers (Cerema), la BD TOPO (base de données 3D des éléments du territoire et de ses infrastructures, produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière français), ou encore les images infrarouges du territoire national (IGN).

Des partenaires engagés pour la réussite du déploiement et la qualité du service

La convention de partenariat précise l'apport de chacun des partenaires dans le déploiement de ce nouveau dispositif :

- La Banque des Territoires, qui a créé Prioréno et ses algorithmes, le met gratuitement à disposition sur sa plateforme ;
- Enedis, avec qui les premiers tests ont été conduits, et GRDF fournissent les données globales de consommation énergétiques et travaillent d'ores et déjà à la conception d'innovations uniques qui alimenteront les prochaines versions de Prioréno pour faciliter l'accès aux données ;
- L'État assurera notamment la bonne articulation de Prioréno avec les autres dispositifs numériques existants sur des sujets complémentaires et le portera auprès des collectivités grâce à son réseau de services déconcentrés via les DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et DDT (directions départementales des territoires).

La convention matérialise l'alliance et la mobilisation d'acteurs publics et privés d'envergure nationale autour d'une approche innovante destinée à accélérer la rénovation énergétique du parc public. La convention définit également les 18 prochains mois de collaboration entre l'ensemble des partenaires afin d'améliorer la performance de Prioréno et d'étendre les usages et fonctionnalités.

CALIDOO, Ultra performant, classique et adaptable

Le Groupe Muller, une ETI industrielle familiale française, conçoit et fabrique des équipements thermiques intelligents et connectés depuis plus de 60 ans. Cette année, NOIROT et APPLIMO, les marques leaders du Groupe Muller, présentent ensemble le radiateur Calidoo. Ce radiateur à chaleur douce et au style intemporel est intelligent et certifiés Origine France Garantie. Le radiateur Calidoo est 100% connecté sans aucun accessoire supplémentaire pour une consommation d'énergie sur mesure grâce au dispositif Muller Intuitiv with Netatmo.

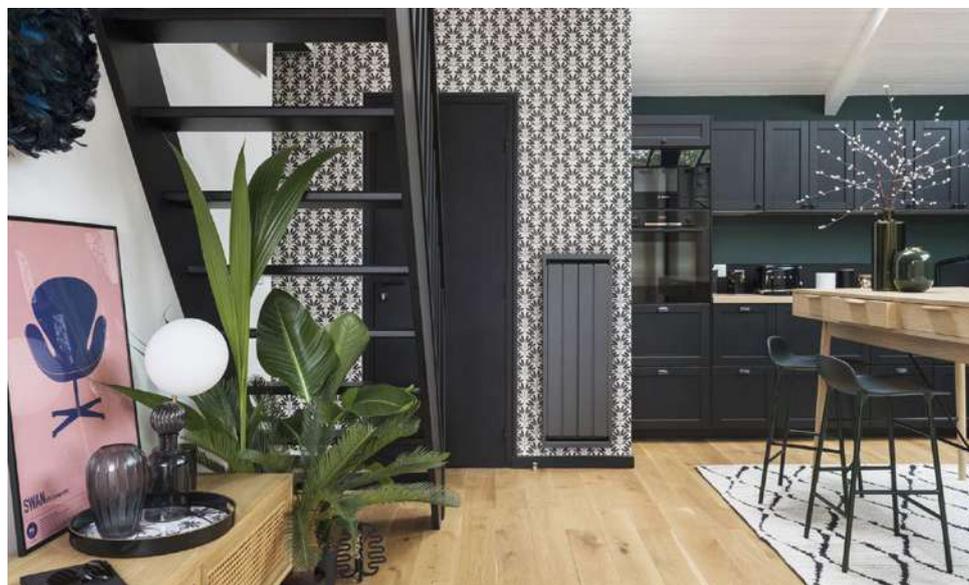
Calidoo : le radiateur intemporel

CALIDOO est équipé d'un double système chauffant : un cœur de fonte en chauffe est associé à une facade chauffante gérée de manière indépendante. L'apport de la fonte permet une sensation de chaleur douce stable et bien répartie dans toute la pièce. Son film chauffant réchauffe très rapidement la face avant pour procurer une sensation de chaleur permanente même quand la fonte n'est pas encore chaude, ce qui rend le radiateur très confortable même quand il chauffe très peu (en intersaison par exemple). Grâce à ses dimensions variées, il est pratique et adaptable aussi bien pour les petits que les grands espaces.



En complément, CALIDOO est aussi un radiateur 100% connecté (sans accessoires à ajouter) qui, grâce à ses fonctions intégrées de pilotage intelligent, rend le quotidien plus facile et les économies d'énergies plus intuitives.

L'utilisation de ce radiateur électrique est facilitée par la touche à mémoire de confort. Celle-ci rétablit la bonne température et active les fonctions à économie d'énergie, telle que la détection automatique de fenêtre ouverte (le radiateur s'arrête lorsqu'il identifie une chute anormale de la température) et un abaissement automatique de température en cas de détection d'absence dans la pièce (le détecteur capte automatiquement la température de consigne du radiateur). Un code PIN à 4 chiffres permet de verrouiller l'ensemble de fonctionnalités du radiateur évitant tout dérèglement intempestif. Déclinés dans un nouveau blanc satiné lisse, très facilement nettoyable et en couleur anthracite, ces radiateurs s'harmonisent avec une large variété de mobilier.



L'exigence de la fabrication française

Tous ces modèles sont certifiés Origine France Garantie, qui contrairement aux mentions auto déclaratives « fabriqué en France » atteste, par un audit extérieur, que le produit prend ses caractéristiques essentielles en France et que 50 % à 100% du prix de revient unitaire du produit est acquis sur le territoire.

La connectivité au service de l'efficacité énergétique

Dotée de l'intelligence Muller Intuitiv, la nouvelle gamme de radiateurs Calidoo embarque le nec plus ultra des fonctions d'économies d'énergie avancées pour traquer au quotidien la moindre source de gaspillage tout en optimisant le confort. Ces radiateurs prennent en compte le rythme de vie des utilisateurs et adaptent leur température pour allier bien-être et économies. Analyse des rythmes d'occupation, détection de fenêtre ouverte et d'absence, anticipation, auto-programmation, indicateur comportemental, consultation au jour le jour sur graphique, pilotage par la voix par assistants vocaux, verrouillage par code PIN, ... toutes ces fonctions à économies d'énergie ainsi que le boîtier digital sont simples à utiliser !

Caractéristiques techniques

5 dimensions horizontales et 5 puissances

47,1cm x 60,4cm à 750W :
729€ blanc / 831€ anthracite

63,7cm x 60,4cm à 1000W :
814€ blanc / 913€ anthracite

72cm x 60,4cm 1250w :
946€ blanc / 1045€ anthracite

88,6 cm x 60,4cm à 1500W :
988€ blanc / 1095€ anthracite

121,8 cm x 60,4 cm à 2000W :
1177€ blanc / 1282€ anthracite

Épaisseur : 124 mm

3 dimensions verticales et 3 puissances

37,3 cm x 105 cm à 1000W :
930€ blanc / 999€ anthracite

37,3cm x 148,5 cm à 1500W :
1122€ blanc / 1180€ anthracite

45,6cm x 148,5cm à 2000W :
1349€ blanc / 1418€ anthracite

Épaisseur : 147m

2 dimensions bas et 2 puissances

37,3 cm x 105 cm à 1000W :
930€ blanc / 999€ anthracite

37,3cm x 148,5 cm à 1500W :
1155€ blanc / 1229€ anthracite



Aide aux aidants : un enjeu essentiel qui peut interpeller les branches professionnelles



AG2R LA MONDIALE

Le nombre d'actifs aidant un proche en situation de dépendance a doublé en 10 ans. AG2R LA MONDIALE renforce son soutien aux aidants au travers de son action sociale et se met à la disposition des branches professionnelles pour imaginer un accompagnement adapté à leurs spécificités.

En France 4 millions d'actifs s'occupent au quotidien d'un proche en situation de dépendance. Au total, **47% des aidants**, soit 1 salarié sur 5, **exercent une activité professionnelle** en parallèle du temps qu'ils consacrent à leurs proches. Après avoir doublé en 10 ans, cette proportion devrait continuer à croître jusqu'en 2030 pour atteindre 1 salarié sur 4.



Amour photo créé par rawpixel.com - fr.freepik.com

L'aide aux aidants est donc un enjeu de taille. La situation sanitaire de la covid-19 a d'ailleurs rappelé l'urgence de trouver de nouvelles réponses pour adapter nos sociétés à la longévité afin d'améliorer le vécu tant des personnes en perte d'autonomie que des proches qui les aident.

Pour soutenir ces derniers face aux difficultés de concilier cette tâche prenante avec leur vie professionnelle, la Loi de financement de la Sécurité sociale 2020 a mis en place depuis **le 30 septembre** dernier l'indemnisation du congé « proche aidant ». Un décret publié **le 2 octobre** en détaille les modalités. Concrètement, ce dispositif permet à un aidant de cesser de travailler temporairement pour s'occuper d'un proche en situation de handicap lourd ou de perte d'autonomie avancée tout en étant indemnisé, dans le cadre de l'allocation journalière de congé de proche aidant.

Il s'agit d'une avancée très positive, mais cette aide financière peut être enrichie utilement d'éléments complémentaires. AG2R LA MONDIALE met à disposition de ses bénéficiaires :

- **des services d'information et d'écoute**, notamment l'antenne téléphonique Allo Alzheimer et le site www.aidonslesnotres.fr qui fédère aujourd'hui une communauté d'aidants de près de 10 200 membres
- **des solutions d'hébergement ou de répit**, avec la plateforme téléphonique Orizea, les séjours Vivre le Répit en Famille® et le service SOS-Répit® (17 centres dans toute la France) ;
- **des bilans de prévention santé** dans les 17 centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco ;
- **l'accès à nos partenariats avec des acteurs associatifs** engagés à la fois pour une meilleure reconnaissance et une amélioration de la vie quotidienne des aidants notamment l'Association française des aidants, la Compagnie des aidants ou encore le Relais des aidants.

Sur cette question essentielle de l'aide aux aidants, nous restons à l'écoute des besoins exprimés par les négociateurs de branches.

 AG2R LA MONDIALE

Aides aux aidants

Disponible pour les salariés des entreprises de la branche "électroménager"

Le nombre d'actifs aidant un proche en situation de dépendance a doublé en 10 ans !

AG2R La Mondiale renforce son soutien aux aidants via son action sociale et se met à la disposition des salariés des entreprises de la branche de l'électroménager pour imaginer un accompagnement adapté aux spécificités de votre métier.

Pour plus de renseignements retrouvez-nous ici :

<http://bit.ly/3dEN1Bo>

L'U2P salue l'adoption définitive du projet de loi en faveur des travailleurs indépendants

Il s'agit d'une avancée significative pour les travailleurs indépendants du pays. Le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante parachève un ensemble de dispositions destinées aux travailleurs indépendants, inspirées des préconisations de l'U2P.

Un premier volet consistant à faciliter les cessions d'entreprises grâce à des exonérations de taxation des plus-values avait déjà été adopté dans le cadre de la loi de Finances pour 2022. Il s'agit d'un acquis important dans la mesure où un grand nombre d'entreprises compétitives ne trouvent pas preneurs au moment du départ en retraite du chef d'entreprise, entraînant un gâchis économique et social. En revanche il conviendra de pérenniser la mesure. La limiter à l'exercice 2022 n'aurait pas de sens.

Le projet de loi, définitivement voté le 8 février par le Parlement, consacre une idée défendue depuis plusieurs années par l'U2P visant à protéger le patrimoine personnel des travailleurs indépendants.

Alors qu'à ce jour seule la résidence principale du chef d'entreprise est protégée en cas de défaut de l'entreprise, le texte met fin au sacro-saint principe d'unicité des patrimoines personnel et professionnel des travailleurs indépendants et établit que tout ce qui n'est pas utile à l'exercice de la profession sera désormais insaisissable. La saisie du véhicule familial ou d'avoirs bancaires personnels ne sera donc plus possible. Des saisies qui ont souvent généré de graves difficultés matérielles non sans impacts sur la vie privée.

Pour autant les banques, rendues frileuses par le manque de garanties offertes par les travailleurs indépendants du fait de cette nouvelle protection, pourraient être tentées de refuser de leur accorder des prêts. C'est pourquoi l'U2P souhaite que le Gouvernement prépare un accord de place avec la Fédération bancaire française (FBF) afin d'officialiser l'engagement des banques à respecter l'esprit de la réforme et à accompagner le développement des entreprises. En parallèle, l'U2P propose de travailler avec les sociétés de cautionnement telles que la SIAGI pour l'artisanat ou Interfimo pour les professions libérales en vue d'accompagner le mieux possible les travailleurs indépendants.

Si l'on ajoute à cela la mesure doublant le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise de moins de dix salariés, le plan pour les travailleurs indépendants constitue un vrai pas en avant.



CNAMS : 3 nouveaux services en ligne pour les entreprises

Le Ministère de l'économie, des finances et de la relance a lancé un ambitieux plan de simplification des services en ligne destinés aux entreprises. Trois nouveaux sites ont été lancés début 2022 permettant aux entreprises :

- **de réaliser leurs formalités avec le nouveau site formalites.entreprises.gouv.fr** (ouvert depuis le 1^{er} janvier) – en application de l'article 1 de la loi Pacte, qui centralise l'ensemble des formalités administratives à accomplir pour immatriculer, modifier ou cesser son entreprise ou encore déposer ses comptes, quel que soit son secteur d'activité ;
- **de s'informer et d'être orientées avec entreprendre.service-public.fr** (ouvert depuis le 14 février) qui est le centre d'information et d'orientation de référence dédié aux quelques 4 millions de créateurs et chefs d'entreprise ;
- **de déclarer et payer avec portailpro.gouv.fr** (ouvert fin février) qui simplifie et unifie les démarches de déclaration et de paiement des professionnels en leur permettant d'accéder, au sein d'un seul et même espace, aux services proposés à la fois par les impôts, les Urssaf et la Douane.

formalites.entreprises.gouv.fr

Un guichet unique et mutualisé

Un site unique et une assistance en ligne et de proximité pour effectuer les formalités de votre entreprise :



SAISISSEZ
vos informations
une seule fois



REPLISSEZ
un seul formulaire
quel que soit votre besoin



SUIVEZ
vos formalités

entreprendre.service-public.fr

Une information accessible, fiable, sécurisée et utile

Un site de référence pour trouver toutes les réponses à vos questions administratives et vous orienter à chaque étape de vie de votre entreprise :



OUTILS PRATIQUES
accessibles en ligne



INFORMATION PERSONNALISÉE
selon votre situation



CONTENUS FIABLES
et actualisés

portailpro.gouv.fr

Un portail clair et synthétique

Un site dédié à vos démarches fiscales, sociales et douanières :



SUIVEZ
votre situation (tableau de bord et échéancier personnalisés)



DÉCLAREZ ET PAYEZ



DIALOGUEZ
avec les impôts, les Urssaf et la douane

Vous pouvez retrouver tous les kits de communication et d'explications de ces différents portails en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/kit-communication-portails-entreprises>